

403  
 Anatole Constant  
 Rougeoise  
 et  
 Marie Octavie Josephine  
 Lefebvre

Em. Lefebvre

Le an mil huit cent quatre-vingt six-neuf, le treize  
 décembre à dix heures et demie du matin, pardevant sous  
 seules Jeanbaptiste Venoël, Adjoint & délégué du Maire  
 de la Ville d'Amiens, faisant les fonctions d'officier  
 de l'état civil, ont comparu publiquement en notre mai-  
 son commune: Anatole Constant Rougeoise,  
 âgé de trente-sept ans, né à Fertus, arrondissement de  
 Châlons (Marne) le dix-neuf novembre mil huit cent  
 soixante-deux, lieutenant au deuxième escadron du  
 train des équipages militaires en garnison à Amiens y  
 résidant rue Frédéric Petit, numéro six et domicilié  
 avec ses père et mère à Fertus, autorisé à contracter  
 mariage suivant décision de M<sup>r</sup> le Général, comman-  
 dant le deuxième corps d'armée en date à Amiens du neuf

novembre dernier, fils majeur & légitime de Eugène  
 Alexis Rougeoise, âgé de soixante-sept ans, proprié-  
 taire et de Caroline Arzèlie Breton, âgée de cinquante  
 huit ans, sans profession, présents à l'acte & consent  
 M<sup>lle</sup> Marie Octavie Josephine Lefebvre, âgée  
 de vingt-trois ans, née à Amiens (Somme) le dix-neuf  
 novembre mil huit cent soixante-seize, sans profes-  
 sion, demeurant avec ses père et mère en cette ville, au  
 du Cange, numéro douze, fille majeure et légitime  
 Jeanbaptiste Ulysse Zénobe Lefebvre, âgé de cinquante  
 un ans, sans profession, et de Lucie Victorine  
 Veroy, âgée de quarante-cinq ans, sans profession  
 présents à l'acte & consentant; Conformément à  
 la loi du dix-huit juillet mil huit cent cinquante  
 les futurs époux & leurs père et mère ont déclaré  
 qu'ils ont passé un contrat de mariage le douze  
 décembre courant devant M<sup>r</sup> Deriencourt, notaire  
 à Amiens; les quels comparants nous ont requis  
 de procéder à la célébration du mariage projeté en  
 eux et dont les publications ont été faites le dix-neuf  
 et vingt-six novembre dernier tant à la  
 principale porte de notre maison commune qu'à  
 celle de Fertus; aucune opposition au dit ma-  
 riage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à  
 leur réquisition, après avoir donné lecture des actes  
 de naissance des futurs époux, de l'autorisation  
 accordée au futur, du certificat de M<sup>r</sup> Deriencourt  
 notaire et du chapitre six du titre du code civil in-  
 titulé du mariage nous avons reçu de chacune des par-  
 ties l'une après l'autre la déclaration qu'elles veulent se  
 prendre pour mari et femme et nous prononçons au  
 nom de la loi que Anatole Constant Rougeoise

et Marie Octavie Josephine Lefebvre sont mis  
 par le mariage; de quoi nous avons dressé acte en pré-  
 sence de Auguste Jacquinet, âgé de cinquante-quatre ans,  
 chef d'escadron, commandant le deuxième escadron du train des  
 équipages militaires, chevalier de la légion d'honneur, demeu-  
 rant à Amiens, ami des époux de Eugène Rougeoise, âgé de trente ans,  
 propriétaire, demeurant à Fertus, frère de l'époux, de Evénin Lefebvre  
 âgé de cinquante-huit ans, administrateur de la caisse d'épargne  
 de St Just (Oise) y demeurant et de Gabriel Lefebvre, âgé  
 de quarante ans, propriétaire, demeurant à Pluvinet,  
 oncles de l'épouse; Et après lecture du présent acte les époux  
 leurs père et mère et les témoins ont signé avec nous.

Jacquinet Lefebvre  
 Rougeoise  
 Breton  
 Veroy  
 Lefebvre  
 Lefebvre  
 Lefebvre  
 Lefebvre